



Intervention de Catherine Nave-Bekhti

Secrétaire Générale du Sgen-CFDT

(Prononcé lors de la signature du protocole d'accord)

Nous tenons à remercier la direction du CNOUS pour les travaux et le dialogue social mené depuis des mois en vue de la fonctionnarisation des personnels ouvriers des CROUS.

Nous remercions aussi le cabinet de la ministre pour la qualité et l'intensité de nos échanges ces derniers jours afin de permettre d'aboutir au texte du protocole que le Sgen-CFDT signe aujourd'hui.

Nous apprécions le fait que ces échanges ont permis des évolutions dans l'écriture de ce texte.

Nous avons avec ce protocole un texte qui précise les thèmes sur lesquels le dialogue social va se poursuivre dans les mois qui viennent pour organiser de manière statutaire et réglementaire la fonctionnarisation des CROUS.

Il prévoit aussi que nos travaux permettront d'organiser le dialogue social et le paritarisme de manière pérenne dans l'ensemble du réseau des œuvres, et pour les personnels ouvriers dans le cadre des filières ITRF et AENES. Pour nous ce dialogue social pérenne est important pour permettre aux personnels d'agir sur leurs conditions de travail et d'avoir un suivi de leur mobilité et de leur carrière mieux organisé.

Ce protocole montre clairement que la fonctionnarisation, une mesure importante que nous revendiquons depuis longtemps, va être organisée à la fois en tenant compte des personnels actuellement en poste dans le réseau des œuvres, mais aussi pour les futur.e.s fonctionnaires qui y exerceront à l'avenir.

Il nous faudra être particulièrement attentifs et attentives à l'exercice du droit d'option. Nos collègues sont placés face à un choix qui n'est pas si évident. Que l'on pense simplement à la situation des polypensionné.e.s en terme de retraite et l'on comprend que certain.e.s n'auront pas intérêt à faire le choix de la fonctionnarisation.

Il nous faudra être aussi attentifs et attentives à la situation de nos collègues qui ne pourront accéder à l'emploi titulaire pour des raisons de nationalité et qui doivent pouvoir conserver leur emploi dans de bonnes conditions.

Le Sgen-CFDT, dans la suite de nos travaux sera particulièrement vigilant sur ces éléments clés dans le cadre du comité de suivi qui permettra à la fois la négociation des réglementations à élaborer, mais aussi de suivre l'avancement du travail et les effets pour les personnels.